

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe siècles](#)[CollectionBoite_002-16-chem | Prisons XVIIe--XVIIIe siècles.](#) Item [Ferrière, Claude-Joseph \(de\), Dictionnaire de droit et de pratique \(1740\) | Prison](#)

Ferrière, Claude-Joseph (de), Dictionnaire de droit et de pratique (1740) | Prison

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0753

SourceBoite_002-16-chem | Prisons XVIIe--XVIIIe siècles.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[de Ferrière, Claude-Joseph](#)

Références bibliographiques[de Ferrière, Dictionnaire de droit et de pratique](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

et les maisons de force ; les prisons sont
y en sont de réelles et grandes criminelles ;
mais les maisons de force sont des prisons ; elles le
sont même à l'origine perpétuelle ne
sont jamais des maisons ordinaires de
surveillance, mais bien des lieux de maisons.

+ 251

"on se lève en maison de force et on qui
aurait été corrigé des fils de famille d'honneur
ou de femme libérée."